

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service milieux et
ressources naturelles

Affaire suivie par :

Hélène Perier

Tél : 03 20 40 55 85

Fax : 03 20 40 54 50

Lille, le 2/11/11

Helene.perier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de pilotage de la déclinaison régionale du Plan national d'Actions en faveur des Odonates - 20 septembre 2011 - Compte-rendu

Présents :

Pauline CABARET (PNR Avesnois)
Hugo FOURDIN (Conseil Régional)
Philippe GOFFART (Service public de Wallonie - DEMNA)
Virginie HELIN (Conseil Général 59)
Xavier HOUARD (OPIE)
Jean-Louis MAROUSE (ONEMA - SD59)
Sébastien MEZIERE (PNR Caps et marais d'Opale)
Grégory MOTTE (Service public de Wallonie - DEMNA)
Bruno NICOLAS (EDEN 62)
Hélène PERIER (DREAL)
Célia TIXIER (DDTM 59)
Cédric VANAPPELGHEM (CEN 59/62, SFO et GON)

Excusés :

Conseil Général du Pas-de-Calais
Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale
Parc naturel régional de Scarpe Escaut
Agence de l'eau Artois – Picardie
SAGE Boulonnais
SAGE Canche
SAGE Audomarois
SAGE Sambre
FDAAPMA 59
FDAAPMA 62
DDTM Pas-de-Calais
ONEMA 62
ONF

Compte-rendu :

- ⤴ Hélène PERIER présente le contexte national de la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur des espèces menacées et de leur déclinaison en région. L'outil PNA s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement qui a affirmé l'importance de cet outil au travers d'un objectif ambitieux : il vise, dans les 5 ans, l'élaboration et la mise en œuvre de PNA en faveur de 131 espèces considérées comme en danger critique d'extinction sur la liste rouge mondiale de l'UICN, dont 43 concernant la métropole. La circulaire du 8.09.09 précise les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PNA. Le choix a été fait du lancement d'un PNA en faveur des Odonates (18 espèces les plus menacées au niveau national suite à l'évaluation de l'état de conservation menée dans le cadre du bilan de la mise en œuvre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » en 2007). Le Plan National d'Actions en faveur des Odonates a été validé par le Conseil National de la Protection de la Nature en juin 2010. Il est coordonné au niveau national par la DREAL Nord - Pas-de-Calais (par délégation du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) et mis en œuvre par l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) qui assure l'animation de la mise en œuvre nationale. Ce plan national a vocation à être décliné dans toutes les régions de France ; toutes sont concernées par au moins une espèce du plan. Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais assure la rédaction de la déclinaison du plan en région en collaboration avec le Groupe Ornithologique et naturaliste (GON) du Nord Pas-de-Calais. Un document de cadrage définit la mission de déclinaison du plan et de sa mise en œuvre.
- ⤴ Les deux premières réunions du comité de pilotage avaient permis une présentation de l'état des lieux des connaissances et de la stratégie de conservation des espèces prioritaires d'Odonates dans le cadre du PNA.
- ⤴ Cédric VANAPPELGHEM présente le plan d'actions proposé pour une déclinaison régionale du PNA Odonates en Nord – Pas-de-Calais (cf. présentation pptpoint).
- ⤴ **Action 1** : Xavier HOUARD, animateur national du PNA Odonates, indique qu'un travail est en cours pour la mise en œuvre du protocole national de suivi sur l'Agrion de mercure (protocole initialement mis en place en régions Nord – Pas-de-Calais et Haute-Normandie sur la base d'un protocole anglais). L'OPIE et la SFO assureront la validation scientifique des données qui remonteront des régions et leur mise en commun au sein d'une base de données nationale.
 - ⤴ Cédric VANAPPELGHEM explique qu'une information type « réseau d'alerte » sur le Gomphe vulgaire ciblée a été lancée au printemps 2011 (premier test du réseau d'alerte proposé lors du dernier comité de pilotage) ; les résultats sont toutefois peu probants.
- ⤴ **Action 5** : Sur la question de la prise en compte des enjeux Odonates dans les SAGE, Hugo FOURDIN souhaite que des actions soient lancées en dehors des territoires couverts par des SAGE opérationnels. Des agglomérations pourraient être impliquées au travers de leurs schémas de Trame Verte et Bleue. Une action de sensibilisation portée par l'ONEMA pourrait également être utile. Hélène PERIER indique qu'un réseau d'alerte mettant en relation naturalistes et agents assermentés au titre de la police de l'eau ou de la nature peut permettre d'anticiper certaines destructions d'espèces ou d'habitats. L'accès des services de police aux données régionales (à travers le futur système d'information régionale sur la faune, SIRF), ainsi qu'une note d'information précisant le champ d'intervention de l'ONEMA et les coordonnées des personnes à contacter peut faciliter la circulation de l'information. Xavier HOUARD indique qu'une formation de terrain des agents assermentés peut être utile en complément.
- ⤴ **Action 7** : Célia TIXIER souligne la nécessité d'impliquer et de sensibiliser les agents des DDTM en charge de la police de l'eau. Hélène PERIER confirme l'importance d'améliorer la prise en compte de ces enjeux en phase d'instruction des demandes d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et confirme que l'accès au SIRF (dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information naturaliste) apportera de nouveaux éléments d'analyse aux agents instructeurs.
- ⤴ Grégory MOTTE demande si des prospections en canoë ont été réalisées ; Cédric VANAPPELGHEM indique que ce type de prospection est réalisé mais demande à être développé.
- ⤴ Pauline CABARET demande si il est possible de disposer d'arrêtés préfectoraux permettant l'accès aux propriétés privées pour des prospections réalisées dans le cadre du PNA. Hélène PERIER indique que, les PNA étant mis en œuvre sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle et à la demande du Ministère en charge de l'Écologie, ce type d'arrêté préfectoral peut tout à fait être envisagé. Les arrêtés pourraient être pris sur l'ensemble des communes de la région, mais compte-tenu des délais de signature, il faudra lancer l'élaboration de

ces arrêtés au moins 3 mois avant le début de la saison de terrain. Les arrêtés sont ensuite transmis aux communes pour affichage public. Hugo FOURDIN suggère que cela soit réalisé pour l'ensemble des PNA.

- ⤴ Cédric VANAPPELGHEM présente ses démarches en faveur de l'intégration de l'enjeu Agrion de mercure dans la gestion du ruisseau de Dannes-Camiers : des travaux de restauration sont nécessaires, et il reste à trouver des financements spécifiques pour ces actions.
- ⤴ **Action 7** : Cédric VANAPPELGHEM indique qu'une proposition de classement de la Vallée de la Course en site Natura 2000 sera faite. Hugo FOURDIN propose que soit plutôt proposé un arrêté préfectoral de protection de biotope sur ce site. Xavier HOUARD indique que l'APPB peut permettre de réglementer les activités agricoles dans la vallée. Le site Natura 2000 offre plus de perspectives en terme d'animation de territoire et de possibilité d'actions, l'APPB se limitant à interdire une liste de travaux définis ; de plus, la vallée de la Course est un site majeur pour le Saumon atlantique en région, espèce de l'annexe II de la DHFF, et pour les Lamproie de Planer et Lamproie de rivière.
- ⤴ **Action 10** : Cédric VANAPPELGHEM propose que les enjeux relatifs aux Odonates soient intégrés au document d'objectifs du site Natura 2000 dont la révision sera lancée prochainement, bien qu'aucune espèce d'Odonates d'intérêt communautaire ne soit concernée. Hugo FOURDIN indique qu'un cahier des charges des schémas de trame Verte et Bleue est en cours d'élaboration ; celui-ci pourrait également intégrer l'enjeu Odonates.
- ⤴ **Action 17** : Pauline CABARET propose que les enjeux relatifs aux Odonates soient mieux intégrés dans les documents d'aménagement des forêts gérées par l'Office National des Forêts.
- ⤴ **Action 18** : Hugo FOURDIN souhaite une publication rapide de l'atlas régional des Odonates.
- ⤴ **Action 19** : cette action de formation est à élargir à l'ONEMA. Hugo FOURDIN suggère qu'une clé de détermination soit diffusée en région. Cédric VANAPPELGHEM indique que plusieurs outils peuvent être utilisés ou adaptés (projet de clé de détermination porté par la SFO, guide photographique de détermination des Odonates, outils belges, etc.) Hugo FOURDIN indique que des crédits NTIC de la Région peuvent être mobilisés si des outils novateurs sont à développer.
- ⤴ **Action 20** : Hugo FOURDIN suggère qu'elle soit élargie aux 58 espèces d'Odonates connues en région. Cédric VANAPPELGHEM considère la proposition trop ambitieuse mais propose que la liste d'espèces soit élargie aux espèces vulnérables (VU) en région. Xavier HOUARD indique que l'action pourrait également être ciblée sur les espèces difficilement visibles (qui ne sont pas obligatoirement les plus menacées).
- ⤴ **Action 21** : Xavier HOUARD indique qu'en 2011, des formations ont été mises en place dans certaines régions à l'attention des naturalistes bénévoles et professionnels sur le terrain. Pauline CABARET suggère que les PNR soient un relais local pour l'organisation de ce type de formation. Bruno NICOLAS informe que le CNFPT organise déjà ce type de formations (animées par le bureau d'études ALFA).
- ⤴ Hélène PERIER explique qu'il est envisager de financer la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Odonates à travers le montage d'un dossier FEDER. Une réunion d'ici le début de l'année 2012 pourrait permettre de formaliser le montage du projet.
- ⤴ Le comité de pilotage valide le plan d'actions proposé par Cédric VANAPPELGHEM et valide la candidature du CEN comme animateur de la mise en œuvre de la déclinaison régionale du PNA Odonates. Hélène PERIER informe que le comité de pilotage de cette déclinaison régionale se réunira a priori une fois par an, à l'automne, en prévision du comité de pilotage du PNA qui se réunit lui aussi une fois par an, en octobre.
- ⤴ La question de la composition du comité de pilotage régional est posée car la composition peut être différente entre le comité de pilotage suivant l'élaboration du plan et celui en charge du suivi du plan : Hugo FOURDIN propose d'y intégrer l'ONCFS. Pauline CABARET propose d'y intégrer les CPIE.